



Extrait du site du Réseau Hippocrate

<http://www.reseauhippocrate.org>

La bataille de l'euthanasie - Entretien avec Tugdual Derville

- Bulletins -

Date de mise en ligne : dimanche 11 mars 2012

Copyright © Réseau Hippocrate

Sauf indication contraire, le contenu de ce site est libre de droits
et peut donc être copié et utilisé selon les besoins,
à la seule condition de faire mention de l'origine.

Le nouveau livre de Tugdual Derville participe d'un mouvement de prise de conscience qui rappelle à tous qu'il est temps que l'ordre des priorités politiques soit rétabli. C'est peut-être un livre clef pour cette campagne électorale française. Propos recueillis par Frédéric Aimard



Pourquoi «la bataille» de l'euthanasie ?

Parce qu'avec cette question de l'euthanasie, nous sommes au cœur d'un véritable affrontement. Avant d'être un affrontement politique, c'est un choc entre deux cultures. Il y a d'un côté celle de la toute-puissance : à la fois suicidaire et mortelle, elle laisse croire que l'homme devrait décider de sa mort. Mais aussi que certaines vies ne valent plus la peine d'être vécues. De l'autre côté, nous plaignons pour la culture de la vulnérabilité. Elle considère qu'une personne ayant perdu certaines de ses capacités n'a rien perdu de sa dignité. C'est une culture du respect des faibles ; elle ne s'arroge pas le droit de décider de leur mort, ni de s'en faire «complice». Elle sait qu'il convient de laisser venir à son heure le «grand passage». Car il ne s'agit pas non plus de la vie à tout prix. Ces deux conceptions de l'homme face à la mort sont antinomiques.

Comment situez-vous votre livre dans cet affrontement ?

Les sept faits divers que j'analyse en détail ont fonctionné comme une salve d'artillerie destinée à ébranler l'opinion. La France a tenu jusqu'ici, alors que quelques voisins du Nord et de l'Est ont cédé (Pays-Bas, Belgique, Luxembourg et Suisse). Notre pays sort peut-être même renforcé par cette expérience. Mais l'histoire reste à écrire. Si la France bascule, le reste de l'Europe peut être entraîné, et le basculement peut nous conduire à des dérives radicales. En revanche, si notre pays continue de résister, ce sera un signe fort pour le reste de l'Europe et toute la planète. Nous sommes assurément dans une veillée d'armes : il suffit de voir la mesure n°21 du candidat socialiste.

Pourquoi la France a-t-elle résisté à l'euthanasie malgré les sondages d'opinion ?

Traduire de tels sondages en rapport de force politique, voire en perspective législative serait une erreur d'appréciation. Je sais bien que les promoteurs de l'euthanasie jouent sur les sondages et sur les exemples étrangers pour prétendre que la loi pour laquelle ils travaillent est «inéluçtable». Mais c'est faux. Ce prétendu sens de l'histoire est un piège. En Australie, l'euthanasie a d'ailleurs été partiellement légalisée dans une région, puis interdite au plan fédéral (notamment sous la pression des populations aborigènes, qui se sentaient menacées).

Regardons chez nous la question de la peine de mort. Ce sujet n'est pas si éloigné du nôtre, si l'on en croit Robert Badinter. L'ancien garde des Sceaux s'oppose à l'euthanasie en toute logique. Il faut bien prendre conscience que les sondages ne valent jamais décision politique.

Nous devons donc cette résistance aux responsables politiques ?

Savoir s'opposer à certains élans populaires, notamment quand ils sont meurtriers, c'est toute la dignité et la responsabilité de la représentation nationale. Si l'on excepte leurs convictions personnelles, nos responsables politiques l'ont jusqu'à aujourd'hui fait pour deux raisons : d'abord, ils savent que l'opinion ignore largement ce qu'est vraiment l'euthanasie ; ensuite ils ont parfaitement conscience qu'un avis sur un thème ne vaut pas sanction électorale automatique. Tout dépend de l'intensité de cette opinion, de sa capacité à faire du sujet un véritable critère de vote. Et sur ce plan les partisans de l'euthanasie ont pour le moment échoué.

Voulez-vous dire que l'opposition à l'euthanasie est plus engagée, déterminée ?

A mon avis, oui. Elle est plus informée aussi. Et nous le mesurons régulièrement en discutant avec les Français quand nous organisons un événement sur ce sujet. Surtout quand on leur parle d'eux. La plupart préfèrent largement être soignés et soulagés que de risquer l'injection létale. Des sondages qui ne sont pas commandités par les pro-euthanasie le montrent bien. Cette transgression les effraie légitimement. Beaucoup s'en remettent volontiers à la sagesse des élus ou des médecins, sans épouser le ressentiment à leur endroit qu'entretient l'ADMD (Association pour le droit de mourir dans la dignité). Le lobby de l'euthanasie a une capacité de mobilisation assez faible. On l'a vu quand il a prétendu célébrer sa « Journée internationale pour le droit de mourir dans la dignité » le 2 novembre dernier, détournant au passage le Jour des défunts. Une centaine de ses militants au plus étaient présents à Paris au Trocadéro.

Les responsables politiques savent que notre mobilisation, sur Internet, par courriers, dans la rue, est autrement plus nombreuse. Ils ont aussi conscience que le mouvement des soins palliatifs agit au quotidien, sans faire de bruit, mais avec professionnalisme et un extraordinaire dévouement.

Quoi qu'il en soit, les affaires dont parle votre livre n'ont-elles pas fait basculer l'opinion ?

Elles ont surtout contribué à connoter positivement le mot euthanasie. Les sondeurs ne l'utilisaient pas il y a une quinzaine d'années, et préféraient les périphrases comme celle que nous retrouvons dans la proposition n°21 de François Hollande. Aujourd'hui, le mot « euthanasie » est intégré aux questions des sondeurs, même si la définition qu'ils en donnent, en intégrant la notion de souffrances « insupportables », reste piégée. Car les Français pensent alors que l'alternative aux souffrances insupportables, c'est l'euthanasie. En dialectique, on appelle cela un « choix truqué ». Effectivement, les affaires dont nous parlons ont été truquées. Deux histoires surtout, celles de Vincent Humbert et de Chantal Sébire ont eu une portée émotionnelle considérable sur les Français. On leur a fait croire que l'administration de la mort à ces deux personnes était un geste d'humanité, voire d'amour.

En quoi ces affaires ont-elles été truquées ?

Vincent Humbert ne souffrait pas physiquement, et il avait un projet de vie en cours d'élaboration, avec un transfert dans un établissement spécialisé quand sa mère a tenté de mettre fin à ses jours, conformément à ce qu'elle avait annoncé sur TF1. Les professionnels se sont trouvés en présence d'un cas assez typique de fusion mère-enfant. J'ai découvert grâce à son kinésithérapeute et à ses médecins que le lobby de l'euthanasie avait prêté à Vincent des expressions et même un livre qui ne pouvaient venir de lui que très partiellement. On l'a prétendu tétraplégique et aveugle, ce qui était également faux. On a nié la réalité de ses troubles du comportement ce qui change complètement l'analyse de sa situation. Pour Chantal Sébire, c'est encore plus flagrant : elle souffrait physiquement (et avec un indéniable courage) mais refusait les analgésiques efficaces, comme elle avait d'ailleurs refusé les traitements médicaux au début de sa maladie. Car elle acceptait uniquement les «médecines naturelles». Repousser l'aide de la médecine jusqu'au dernier jour et demander à cette même médecine la mort alors que les soins palliatifs auraient pu l'aider : il y a tout de même une contradiction à élucider.

Ces deux affaires n'auraient-elles pas dû faire basculer la loi ?

À deux reprises, le député Jean Leonetti a réussi à bloquer l'offensive en revenant à la réalité. Il a réagi à l'affaire Humbert en conduisant sa première mission aboutissant à la loi fin de vie. L'affaire Sébire a provoqué sa seconde mission. Ce travail parlementaire a permis de déjouer l'amalgame entre refus d'acharnement thérapeutique et euthanasie. Jean Leonetti a été accusé par Jean-Luc Romero d'être un «voleur de liberté», mais il a surtout su résister à l'orchestration médiatique. Il ne s'est pas laissé impressionner.

Dans votre livre, vous êtes cependant nuancé dans votre appréciation de sa loi ?

Surtout en raison de son interprétation par certains qui y voient la validation de l'arrêt d'alimentation et d'hydratation à visée euthanasique. Une partie des réanimateurs et certains praticiens de soins palliatifs ont plaidé en ce sens. L'affaire Pierra, mal connue du grand public, a été l'occasion d'un bras de fer qui a vu cette interprétation euthanasique l'emporter, au moins dans ce cas (il s'agissait d'un jeune homme en état neurovégétatif dont les parents ont obtenu qu'il cesse de vivre par arrêt d'alimentation et d'hydratation). C'est un point sensible et douloureux mais important : d'abord il s'agit bien d'une euthanasie ; ensuite c'est par cette brèche que l'ADMD (association pro-euthanasie) tente d'entrer.

Que pensez-vous que la lecture de votre livre peut laisser comme impression ?

Il y a de quoi être sidéré lorsqu'on prend conscience de ce qui a été ignoré voire dissimulé dans ces affaires : notamment sur les réalités médicales. Les révélations inversent le regard porté sur chaque affaire. Je ne peux pas m'empêcher d'éprouver de la colère en constatant combien les Français ont été manipulés. Comment une société ultra-médiatisée, qui prône la transparence, peut-elle véhiculer autant de mensonges, particulièrement quand ce sont des journalistes qui entrent dans ce jeu, sans vérification, se transformant en militants ? En matière d'Histoire «officielle», notre société démocratique n'a rien à envier à certains totalitarismes. À ceci près que mon livre n'encourt pas la censure !

Il y a pourtant des retournements dus à la presse&

Heureusement. L'affaire Malèvre aurait dû nous vacciner car l'infirmière a été encensée pendant de longs mois sur les plateaux de télévision avant que n'éclate la vérité, grâce à certains journalistes, notamment à L'Express, puis à la Justice. L'affaire Bonnemaïson qui a éclaté en août dernier à Bayonne lui ressemble. Ce qui se fait totalitaire dans notre univers audio-visuel, c'est l'émotion. Elle empêche de prendre du recul, de faire appel à l'esprit critique et finalement de penser.

N y a-t-il pas des remparts solides, qui permettent de contrer ces manipulations ?

Ce qui m'a le plus étonné dans cette enquête, c'est de constater la « fragilité conjoncturelle » de certaines personnalités solidement opposées à l'euthanasie. Même celles qui ont su parer la menace avec courage et intelligence ont pu sembler craquer au plus fort de la pression médiatique autour d'un cas manipulé. Ce type de pression semble agir comme un tsunami : rien ou presque ne lui résiste. À certains moments par exemple les représentants de l'Ordre des médecins ont semblé flancher. Et même certains des leaders emblématiques du mouvement des soins palliatifs. Concentrés sur leur mission soignante, ils sont peu armés pour résister à la dialectique culpabilisatrice des promoteurs de l'euthanasie. Cette fragilité les conduit à « abandonner » dans l'urgence les positions qu'ils considèrent comme intenable, comme par exemple sur l'alimentation. Jusqu'à basculer vers l'euthanasie d'exception.

Cet effritement est catastrophique : il accrédite l'idée que l'euthanasie est « l'ultime soin palliatif » comme veut le faire croire Véronique Fournier (Le Monde, 7 février 2012). Car le lobby de l'euthanasie n'a de cesse de « mouiller » les soins palliatifs dans son idéologie. On le voit bien dans le reportage diffusé par France 2, le 7 février 2012 autour d'un patient atteint de lock-in syndrome. Ses réalisateurs manipulent une situation sensible de fin de vie se terminant en soins palliatifs. Leur stratégie est en trois temps :

- ▶ d'abord affirmer qu'il s'agit d'une euthanasie, par arrêt d'alimentation et d'hydratation;
- ▶ ensuite dénoncer sa violence;
- ▶ enfin prétendre que l'injection létale serait plus « douce » et moins « hypocrite ».

Voulez-vous dire que les lignes entre euthanasie et soins palliatifs sont devenues floues ?

C'est l'objectif actuel des promoteurs de l'euthanasie. Il y a même eu un rapprochement entre l'ancien vice-président de l'ADMD, l'avocat de Chantal Sébire Gilles Antonowicz (qui a démissionné de cette association qu'il taxe de « jusqu'au-boutisme ») et le docteur Devallois, personnalité de la Société française d'accompagnement et de soins palliatifs (SFAP) dont il fut président. Dans une tribune commune, ils ont été jusqu'à imaginer l'organisme qui générerait l'euthanasie légalisée. Heureusement, la position officielle de la SFAP reste solide : euthanasie et soins palliatifs sont incompatibles et la SFAP vient à nouveau de dénoncer la confusion que la mesure 21 du programme de François Hollande tente d'entretenir en présentant l'euthanasie comme une « aide médicalisée pour terminer sa vie dans la dignité ».

Comment analysez-vous la situation politique à deux mois de l'élection présidentielle ?

Elle est assez complexe et très dangereuse. L'ADMD de Jean-Luc Romero lui-même devenu socialiste fait une pression considérable, comme avant chaque élection, pour obtenir l'engagement des candidats pour une loi légalisant l'euthanasie. François Hollande l'a intégrée à son programme, tout en parvenant à ne pas utiliser ce mot

d «euthanasie», ni même «mort» ou «mourir». C est un classique tour de passe-passe qui permet de ménager la chèvre et le chou. Romero se félicite tout de même publiquement de cette proposition 21. Il a raison car elle ne fait pas mystère, et prévoit même l'accès à l'euthanasie très largement.

Nous constatons qu'à la différence de la SFAP certaines personnalités du monde des soins palliatifs réagissent avec une certaine naïveté à moins que ce ne soit un calcul politique en laissant entendre que c'est juste «un débat» que François Hollande promet. Or, qui peut se dire contre un débat ? Du côté de Nicolas Sarkozy, j'ai noté une réponse claire : «L'euthanasie légalisée risquerait de nous entraîner vers des débordements dangereux et serait contraire à nos conceptions de la dignité de l'être humain.» C'est bien sûr l'une des postures fondamentales de Christine Boutin. Plus transgressif sur d'autres questions de société, François Bayrou devant lequel j'ai pu m'exprimer sur ce sujet le 11 février, semble être sur la même ligne anti-euthanasie, alors que les sénateurs socialistes viennent de déposer une énième proposition de loi, prévoyant cette fois «par un acte délibéré» d'obtenir ce qu'ils appellent «une mort rapide et sans douleur». La cristallisation droite/ gauche est ainsi confirmée.

Selon vous, l'euthanasie légale en France est-elle pour 2012 ?

C'est à nous de l'éviter. Nous devons tout faire pour contrer cette perspective. C'est la raison de l'appel d'Alliance VITA «Carton rouge à l'euthanasie» et de notre «Tour de France de la solidarité» qui doit faire étape dans 50 villes pendant la campagne et sera l'occasion de faire connaître mon livre, préfacé par notre président le docteur Xavier Mirabel. Nous avons décidé de valoriser dans chaque ville une initiative qui montre qu'il est possible d'apporter des réponses humaines à la souffrance ou à l'isolement des personnes fragiles. C'est le sens de notre action de terrain avec le service SOS fin de vie et notre Guide des 10 idées solidaires. Nos responsables nationaux (Caroline Roux, Ségolène du Closel et Henri de Soos et moi-même) vont pouvoir intervenir chacun dans plusieurs villes aux côtés d'experts locaux. Bien sûr, le docteur Mirabel assumera lui aussi plusieurs étapes de ce Tour de France. L'unité de ton sera notamment donnée par une structure argumentaire commune et des témoignages vidéos.

Nous ne sommes heureusement pas seuls à nous mobiliser : notre Tournée est soutenue notamment le Comité protestant pour la dignité humaine dirigé par le Pasteur Daniel Rivaud et l'association Convergence soignants soignés du professeur Olivier Jonquet. Par ailleurs, nous nous réjouissons beaucoup de la relance de l'appel Plus digne la vie, autour d'Emmanuel Hirsch qui rassemble des personnalités importantes de toutes sensibilités politiques contre la proposition n°21 du candidat socialiste. Le caractère historique de l'enjeu mérite cette forte mobilisation.

En quoi l'enjeu est-il historique ?

La position de la France compte énormément pour d'autres pays européens qui prennent notre loi fin de vie comme modèle d'équilibre. Et il faut tenir sur cette position.

Promettre l'euthanasie, dans un contexte électoral, c'est facile. Mais l'organiser concrètement, c'est une autre paire de manches : cela suppose de bouleverser notre système de santé, de mettre en place une organisation technocratique inévitablement complexe : ce serait une sorte d'administration de la mort, avec ses procédures d'autorisation, de contrôle, etc.

Si, par malheur, un candidat ayant promis l'euthanasie arrivait au pouvoir, il se heurterait à la complexité de sa mise en œuvre. L'interdit du meurtre pour les soignants car c'est de cela dont il s'agit serait provoquer un basculement vers l'inconnu. Il y aurait inévitablement de grands scandales à la clef. Avec le sang contaminé, l'hormone de croissance, etc., la classe politique a déjà enduré plusieurs de ces scandales sanitaires dans la douleur. Un gouvernement prendra-t-il le risque de casser le fragile équilibre de notre système de santé ? Ce serait irresponsable.

France Catholique- 16 février 2012

Commander le livre:

<http://boutique.france-catholique.fr/fr/livres/39-la-bataille-de-l-euthanasie-9782706708923.html>

En savoir plus sur l'ouvrage: [cliquer ici](#)